

Vendredi 27 février 2026

Gestion des inondations à Jugon-les-Lacs : le rôle des clapets du Grand Étang et la mobilisation de Lamballe Terre & Mer

Dans le cadre de sa compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), Lamballe Terre & Mer assure la gestion et l'entretien d'ouvrages qui lui ont été transférées, en l'état, par le Département. Cette compétence concerne :

- Toutes les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau (remise des cours d'eau dans leur lit naturel, rétablissement de la continuité écologique, entretien de la végétation des berges et gestion de l'état d'encombrement du cours d'eau) ;
- La restauration et l'entretien des ouvrages (digues, barrages) jouant un rôle dans la protection des biens ou des personnes contre les inondations fluviales ou maritimes.

Un ouvrage clé pour limiter les inondations

La commune de Jugon-les-Lacs est traversée par l'Arguenon d'une part, et par la Rosette d'autre part, ce qui la rend très vulnérable face aux inondations par débordement de cours d'eau. L'Arguenon et la Rosette confluent en aval de la commune.

Le Grand Étang de Jugon-les-Lacs, aménagé au Moyen Âge et aujourd'hui dédié aux loisirs, est alimenté par la Rosette. Il est bordé par le barrage de la Grande Chaussée. Le centre-bourg de Jugon-les-Lacs lui, se situe en contrebas de cet ouvrage.

Les clapets du Grand Étang constituent l'ouvrage le plus en amont du bassin versant de l'Arguenon. Ils appartiennent au Département des Côtes-d'Armor. Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Lamballe Terre & Mer en assure la gestion.

Les clapets actuels, installés entre 2014 et 2016, permettent de réguler le débit de l'eau en sortie de l'étang. Lorsqu'ils sont relevés, ils stockent davantage d'eau dans la retenue et limitent le débit à 25 m³ par seconde. Ce seuil permet d'éviter l'inondation de Jugon-les-Lacs jusqu'à une crue dite « trentennale » (crue ayant chaque année une probabilité de 1 sur 30 de se produire). Au-delà de ce niveau, l'inondation ne peut être évitée.

Même relevés, les clapets ne sont pas visibles : ils restent recouverts par une lame d'eau d'environ 80 cm.

Leur fonctionnement est strictement encadré par un arrêté des services de l'État. Ces règles visent à protéger les habitants contre les inondations tout en garantissant la sécurité du barrage. Chaque mois, les agents de Lamballe Terre & Mer contrôlent le bon état des clapets et du barrage.

Une gestion solidaire à l'échelle du bassin versant

À titre exceptionnel, et sous conditions précises (décrue de la Rosette et prévisions météorologiques favorables), il est possible d'adapter temporairement les règles de gestion.

Lors des épisodes pluvieux du début février 2026, les clapets ont ainsi été maintenus relevés plus longtemps que nécessaire pour la seule protection de Jugon-les-Lacs. L'objectif était de stocker davantage d'eau afin de soulager le barrage de la Ville Hatte et de limiter les risques d'inondation en aval, notamment à Plancoët.

Ces manœuvres ont été réalisées en concertation avec le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP), le SDAEP et la mairie de Jugon-les-Lacs. Elles ont fait l'objet d'une surveillance continue par les élus et les services de Lamballe Terre & Mer.

Une coordination renforcée en période de crise

Depuis début 2025, une cellule de prévention de crise de l'Arguenon est en place dans le cadre du Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations (PAPI), coordonnée par le SMAP.

Cette cellule réunit l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation : Lamballe Terre & Mer, Dinan Agglomération, le SMAP, le SDAEP (propriétaire du barrage de la Ville Hatté), la SAUR (exploitant), les communes de Jugon-les-Lacs et de Plancoët, le SDIS, la protection civile, la préfecture et les services de l'État.

Entre le 12 et le 22 février 2026, alors que le risque d'inondation était élevé, cette cellule s'est réunie à 22 reprises. Son rôle est d'assurer le suivi de la situation, de faciliter les échanges d'information et de permettre des prises de décision rapides et coordonnées.

À travers cette gestion encadrée, concertée et adaptée aux conditions météorologiques, Lamballe Terre & Mer poursuit son engagement pour protéger les habitants du territoire tout en veillant à la solidarité entre l'amont et l'aval du bassin versant.

Point presse – Vendredi 27 février 2026 à 14h30

En présence de :

- *Jean-Luc Barbo, Vice-Président en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité*
- *Eric Moisan, Maire de Jugon-les-Lacs*
- *Caroline Guégain, responsable du service bassins versants et GEMAPI, à Lamballe Terre & Mer*
- *Laurent Morin, agent polyvalent à la Direction Environnement et Alimentation Durable, à Lamballe Terre & Mer*
- *Yann CAUET, Directeur du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor*
- *Manon Thébault, Chargée de mission PAPI Arguenon au Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP)*

Contact presse : *Mélodie Piron – Chargée de communication*
02 96 50 13 71 – melodie.piron@lamballe-terre-mer.bzh